

A

Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes

Objet : au sujet de la gestion du secteur de l'hémodialyse au profit des patients présentant une insuffisance rénale chronique finale

Référence : Votre note n° 182/2016 du 18 octobre 2016

En réponse à votre note susmentionnée relative aux observations soulevées par les magistrats de la Cour des comptes au sujet de la gestion, par certaines délégations du ministère de la santé, des services d'hémodialyse au profit des patients présentant une insuffisance rénale chronique terminale, j'ai l'honneur de vous faire part des mesures que nous avons prises dès réception de votre référé. Il s'agit, en effet, de ce qui suit :

- Une réunion a été tenue, d'urgence, sous ma présidence le 24 octobre 2016 au niveau de l'administration centrale en vue d'étudier les observations de la Cour des comptes et de discuter des actions urgentes à prendre pour remédier aux insuffisances relevées à cet égard et éviter qu'elles se répètent, tout en insistant sur la nécessité de mettre en œuvre toutes les mesures qui s'imposent à cet égard ;
- Une note de service a été généralisée à tous les intervenants dans la gestion des marchés de l'hémodialyse au profit des patients présentant une insuffisance rénale chronique terminale et ce, dans le but de les sensibiliser aux insuffisances relevées par la Cour des comptes, et de les inciter à prendre les mesures correctives nécessaires pour la bonne exécution des marchés conclus, dans ce domaine, avec le secteur privé;
- Des instructions ont été données pour tenir des réunions de sensibilisation avec nos partenaires du secteur privé chargés d'assurer les services d'hémodialyse et ce, afin de garantir la bonne exécution du cahier des charges lié à ce service ;
- Des instructions ont été données pour accélérer la mise en œuvre de la version actualisée du cahier des charges type encadrant la conclusion des marchés

d'hémodialyse avec le secteur privé (cette nouvelle version se trouve aujourd'hui dans sa phase finale), cahier des charges dont nous avons l'honneur de vous transmettre une copie, à toute fin utile ; toutes vos observations ou propositions à ce sujet seront les bienvenues.

Il convient de signaler, par ailleurs, que le service d'hémodialyse connaît une demande de plus en plus croissante de la part des patients présentant une insuffisance rénale chronique terminale et qui sont, dans la majorité des cas, des personnes indigentes qui étaient inscrites, en nombre important, sur les listes d'attente. Ceci prouve que le fait d'assurer le service d'hémodialyse en partenariat avec le secteur privé était une décision stratégique, eu égard aux ressources limitées et aux contraintes qui pèsent sur le secteur de la santé.

Il y a lieu de préciser, enfin, que nous accordons une importance particulière au secteur de l'hémodialyse ; en témoignent les crédits qui lui sont alloués et qui sont passés de 60 millions de dirhams, en 2009, à 250 millions de dirhams en 2016. Nous sommes déterminés à ce que nos services compétents veilleront sur l'amélioration et l'optimisation de la gestion de ce service public, par la mise en place d'un cahier de charges actualisé avec des mécanismes à même d'assurer davantage de transparence dans la passation, le suivi et l'exécution des marchés d'hémodialyse.

Veillez agréer mes salutations les meilleures.

Pièces jointes :

- Copie de la circulaire relative à la gestion du partenariat avec le secteur privé au profit des patients présentant une insuffisance rénale chronique ;
- Copie du projet d'actualisation du cahier des charges type relatif à la passation des marchés de l'hémodialyse.